



## DECLARATION LIMINAIRE DE L'UNSA EDUCATION CTSD 29 mai 2019

**Monsieur le Directeur Académique,**

**Madame la Secrétaire générale,**

**Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,**

Mr Le Directeur académique, Mme la Secrétaire générale, Mmes et Mrs les membres du CTSD

Une nouvelle fois, les effets d'annonce de Mr Blanquer déstabilisent les personnels, premiers concernés par l'école, sans que leur avis ait été demandé auparavant.

L'UNSA Education réaffirme ici son opposition à la loi de l'école de la confiance.

Cette loi dite de l'école de la confiance, est plutôt une loi de l'ignorance.

La mesure de 24 élèves par classe maximum dans les classes de GS/CP/CE1 à prévoir pour la rentrée 2019 est une aberration, non sur le fond mais sur la forme. La perturbation de l'organisation de la rentrée semble devenue une règle, chaque fin d'année scolaire voit une annonce surprise bousculer ce qui était déjà prévu pour l'année suivante : rythmes il y a deux ans, ajustements des programmes l'année dernière, modification des répartitions cette année. Pour mettre en application cette règle de dernière minute, que devons-nous faire ? Rejouer la carte scolaire et balayer tout le travail déjà fait ?

En tout cas dans les écoles, pour les équipes, l'heure est au casse-tête. De nouvelles répartitions doivent être fortement envisagées.

Les conséquences seront: des triples niveaux, des cours doubles là où à un ou deux élèves près les classes devaient être à simple niveau. Nous pensons avoir trouvé des solutions à proposer :

- Faire de fausses répartitions de classes
- Tirer à la courte paille le nom des élèves que l'on va essayer d'envoyer dans l'école d'à côté
- Réunir dans une nouvelle école tous les élèves « en trop », surtout ceux qui s'inscrivent à la dernière minute : ceux dont les parents ont eu une mutation, ceux dont les parents viennent de se séparer et les exilés qui viennent du bout du monde

Plus sérieusement, serait-il possible de différer l'application de cette mesure à la rentrée 2020, pour qu'elle puisse être prise en compte en amont lors de l'établissement de la carte scolaire ? Il est inadmissible qu'un changement qui devrait améliorer le travail des élèves et de leurs enseignants ait pour effet à court terme de créer artificiellement des classes de gestion plus difficile.

Ce CTSD est estampillé carte scolaire premier degré mais il comporte un point extrêmement important concernant les élèves du second degré, la carte des secteurs des assistantes sociales.

Nous remercions la conseillère technique qui a pris en compte les souhaits de nos collègues.

L'UNSA Education dénonce tout de même les secteurs d'intervention. Ils restent vastes géographiquement et le nombre d'élèves est assez important. Une couverture de qualité du territoire est à envisager. En effet certains établissements nécessiteraient d'avoir un assistant social à plein temps. Aucune implantation n'est prévue dans notre département, à part ce CDI dont nous ne connaissons ni l'établissement principal, ni la quotité.

A cela il faut ajouter les deux postes de responsable de secteurs de bassins. Ce sont des assistantes sociales en poste, déchargées d'une partie de leur secteur mais cela a été transféré aux autres collègues. Nous validons la nomination de ces deux conseillères mais nous dénonçons qu'elles n'aient pas été remplacées en créant un poste supplémentaire.

Revenons à l'école primaire face aux difficultés pointées en début de séance, nous suggérons de vraies pistes à M.le Ministre?

- Dans une école idéale, L'Etat ouvre des postes aux concours d'enseignants parce qu'il estime, certes, que nous ne produisons rien mais que la valeur de l'éducation et de l'enseignement est une richesse qui a pour but de former les citoyens de demain.
- Dans une école idéale, les élèves sont 24 maximum par classe, parce que cela a été anticipé, travaillé et que la taille des écoles et des spécificités des territoires est prise en compte durablement
- Dans une école idéale, on ne déstabilise pas le système pour faire plaisir à l'opinion publique et à la presse.

De la tenue de ce CTSD que pouvons-nous attendre ? Voir de nouvelles implantations d'emplois, des retraits annulés ?

Certaines mesures de carte mériteraient d'être revues comme les écoles de : St Léger sur Dheune, Romanèche Thorins élémentaire, Buxy, la Clayette, le RPI Bellevevre/Mouthier/Torpes.

Nous savons bien que les moyens contraints permettront surtout des mesures bricolées, des demi-postes de remplaçants sacrifiés par les circonscriptions.

Dans une école idéale il n'y aurait pas de moyens contraints pour l'Education. Ce qui permettrait une école inclusive, la prise en charge efficace de tous les élèves, qu'ils soient en réussite scolaire ou en difficulté, qu'ils soient d'un milieu urbain ou rural.

Vos représentants UNSA Education : Agnès Fleury, Françoise Everitt,, Nicole Méline, Vincent Perrot